

Département des Pyrénées Atlantiques

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS**

Séance du 2 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 2 décembre à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA.

Présents : Fabienne AYENSA, Christine CHEVERRY-PALUAT, Mikael DACHARY, Didier JUILLET, Anne-Marie JOCOU, Stéphanie LAFOURCADE, Annie LAGRENADE, Magdalena PEDROTTI, Michel PINAQUY, Jorge RAMIREZ.

Absents : Gaëlle REISDORFFER (excusée).

Mme Fabienne AYENSA, Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et présente Mme ETCHEGARAY Fabienne, conseillère municipale, qui sera nommée adjointe aux affaires sociales en remplacement de Mme LAGRENADE Annie qui met fin à son mandat le 31 décembre 2020.

Le compte-rendu du CA du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- Tarifs 2021

Les membres du Conseil d'administration à l'unanimité adoptent la grille tarifaire 2021 des services de l'accueil collectif de mineurs ci-jointe.

Délibération n°2- Modification du règlement intérieur

Les membres du Conseil d'administration à l'unanimité approuvent la modification du règlement intérieur chapitre IV relative aux pénalités des services non réservés, ci-jointe.

Délibération n°3- Ouverture ALSH 2021

Après avoir entendu, la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir l'ALSH :

- du mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 30 juillet 2021 inclus
- du lundi 16 août 2021 au lundi 30 août 2021 inclus

L'accueil de loisirs sera fermé le mardi 31 août pour préparer la rentrée 2021-2022.

Les enfants seront accueillis le mercredi 1^{er} septembre 2021.

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 2 septembre 2021.

Délibération n°4- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

La Vice-Présidente expose que le Centre Communal d'Action Sociale doit élire la Commission d'appel d'offres (CAO), afin de pouvoir continuer d'adhérer au groupement de commandes avec le lycée de Navarre de Saint Jean Pied de Port en vue de l'achat de denrées alimentaires.

Elle rappelle que la CAO est compétente pour décider l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens prévus à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle ajoute que la CAO doit également émettre un avis sur les projets d'avenant aux marchés publics susmentionnés entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La Vice-Présidente indique qu'il convient d'élire les membres de l'assemblée appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Elle précise à ce sujet que la Commission se compose de la Présidente de la structure ou de son représentant, président, et de trois membres élus, en son sein, par l'assemblée délibérante. Elle signale également que, selon les mêmes modalités, il appartient à l'assemblée d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires.

La Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente, à l'unanimité :

ELIT les membres de la Commission d'appel d'offres. Les résultats de l'élection sont les suivants:

Titulaire : Madame LAGRENADE Annie

Titulaire : Madame CHEVERRY-PALLUAT Christine

Titulaire : Monsieur JUILLET Didier

Suppléant : Monsieur RAMIREZ Jorge

Suppléant : Monsieur PINAQUY Michel

Suppléant : Monsieur DACHARY Mikael

Délibération n°5- Convention d'adhésion au groupement de commandes

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention d'adhésion au groupement de commande alimentaire. L'établissement coordonnateur est le Lycée de Navarre de Saint Jean Pied de Port.

En pièce jointe, la convention d'adhésion pour l'année 2021.

Délibération n°6- Commission d'appel d'offres du groupement de commandes

La Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que le CCAS va procéder à la passation d'un marché pour des denrées alimentaires.

Elle fait savoir que le lycée de Navarre doit également réaliser une consultation de marchés publics dans ce domaine. Elle indique qu'il serait opportun, afin de bénéficier d'économies d'échelle, que les deux structures procèdent ensemble au choix du prestataire qui assurerait cette prestation.

La Vice-Présidente indique qu'un tel groupement nécessite que l'attributaire soit choisi par une Commission d'appel d'offres (C.A.O.), qui doit être spécialement élue pour ce dossier. Il

convient d'élire un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront le CCAS, et ce, parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres du CCAS. Elle précise que le Président d'une telle C.A.O. est alors obligatoirement le représentant du coordonnateur.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Elit parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres, le représentant du CCAS à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Titulaire : Madame LAGRENADE Annie

Suppléant : Monsieur JUILLET Didier

7/ Questions diverses :

- Tarifs hors Briscous pour les enfants résidant à Pilota Plaza : Mme la Présidente rappelle qu'un accord a été passé avec la commune d'Hasparren qui participe au forfait communal et depuis 2014 au frais de restauration. Il existe un différentiel de charge d'un montant de 4 285€ pour l'année 2019 qui incombe à la commune de Briscous. Ceci explique le maintien d'un tarif unique pour la facturation des repas des enfants de Pilota Plaza.

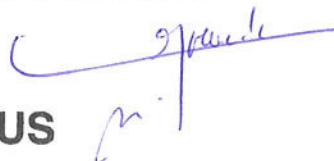
- Plusieurs questions relatives à l'organisation de la restauration :

- des serviettes en papier sont données aux enfants pendant le repas,
- il peut y avoir des modifications de menus, inhérentes à des incidents de livraison ou des fournisseurs locaux et/ou bio qui proposent leurs produits quand ils sont prêts à être consommés. La Commune n'est pas informée de ces changements mais les contraintes en restauration collective imposent la traçabilité des produits servis. Il n'est pas possible dans l'immédiat d'informer les familles de ces changements. La Commune est engagée depuis 2016 dans l'amélioration des plats servis aux enfants. Le service de restauration est « cuisine pilote » dans le dispositif mis en place par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques « Manger Bio et Local ». Dans ce cadre-là, un audit a eu lieu le mardi 1^{er} décembre pour la certification Ecocert. Le service de restauration a obtenu le 1^{er} niveau de labellisation. Une commission restauration se réunit 4 fois par an pour valider les menus élaborés par les agents de la cuisine. Les menus sont contrôlés par une diététicienne.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au Conseil d'Administration à 20h15.

Briscous le 3 décembre 2020,

La Vice-Présidente,
A.LAGRENADE



C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34